

Ceser Centre

Séance plénière du 9 décembre 2010

Intervention du groupe CGT sur l'avis "*Diagnostic Innovation Croissance Centre*"

Monsieur le Vice Président du Conseil régional,
Monsieur le président du CESR,
Monsieur le rapporteur
Cher(e)s collègues,

Nous partageons en grande partie le contenu de l'avis proposé au vote des membres du CESER et en particulier les trois axes de la communication du Conseil Régional :

- développer l'innovation dans les entreprises régionales,
- soutenir la collaboration entreprises/recherche et
- renforcer le capital humain.

Pour la CGT, l'innovation dans les entreprises passe obligatoirement par le renforcement du capital humain c'est-à-dire le développement de l'emploi, l'élévation de la qualification des salariés, et la reconnaissance de celle-ci dans le salaire.

N'oublions pas que ce sont les salariés qui, par leur travail, l'apport de leur intelligence créent la valeur ajoutée.

Des milliards d'euros ont été investis par l'Etat dans l'économie mais cet argent est allé aux banques. De ce fait, la spéculation financières n'a pas cessé, la crise se poursuit et risque même de s'aggraver, les inégalités se creusent.

Aider les très petites entreprises à innover suppose une intervention auprès des grandes entreprises donneuses d'ordre, ce que ne préconise pas l'avis.

Pour innover, il faut pouvoir investir or les conditions draconiennes imposées par les grandes entreprises donneuses d'ordres étranglent les TPE et PME d'autant que les masses financières colossales distribuées aux

banques n'ont jamais servi à aider les TPE et PME à investir. Cela a des effets négatifs sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail des salariés.

Les organisations syndicales et en particulier la CGT interviennent dans les institutions représentatives du personnel, organisent des luttes mais cela demande à être relayé par l'intervention de l'Etat, du Conseil Régional et autres collectivités locales auprès des grands groupes. Les élus du peuple doivent cesser de justifier leur non intervention par le fait qu'ils n'auraient pas la possibilité juridique d'intervenir dans la gestion des entreprises.

Intervenir en mobilisant l'opinion publique est efficace.

Le texte de l'avis indique que le diagnostic réalisé par un expert membre du réseau « Centre Innovation », se fait dans un contact direct avec le chef d'entreprise. Nous disons que c'est insuffisant. Nous regrettons en effet l'absence de concertation avec les institutions représentatives du personnel (Comités d'entreprises, CHSCT) et les organisations syndicales. En effet, la politique d'innovation fait partie de prérogatives de ces instances.

Il est vrai que les organisations syndicales et par conséquent les Comités d'entreprises sont trop souvent inexistantes dans les TPE ou PME. Cela ne devrait pas empêcher l'organisation d'auditions des salariés concernés.

Nous voterons donc l'avis avec ces remarques en demandant que celles-ci soient prises en compte concrètement d'autant que des discussions sont en cours entre les organisations syndicales et l'UPA en vue de parvenir à l'instauration de droits syndicaux dans les TPE.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Pierre PLANSON